



NOTE D'INFORMATION SUR LES ARRANGEMENTS ADMINISTRATIFS

A l'issue de la 43^e session de la Conférence ministérielle qui s'est tenue à Djerba en Tunisie le 18 novembre 2022, en amont du 18^e Sommet de la Francophonie des 19 et 20 novembre 2022, le Cameroun a été désigné par consensus pour l'organisation de la 44^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF).

Le présent document, élaboré dans le cadre des préparatifs de la 44^e CMF et conformément aux usages, vise à renseigner les délégués attendus au Cameroun sur les arrangements administratifs prévus par le pays hôte, pour la tenue de cette instance, qui se déroulera du 04 au 05 novembre 2023 à Yaoundé. Pour rappel, conformément à la décision prise lors de la 122^e session du Conseil permanent de la Francophonie (CPF), tenue le 21 mars 2023, la CMF de Yaoundé sera précédée de la 124^e session du CPF, le 03 novembre, également à Yaoundé.

1- Accréditations

Les délégués désireux de prendre part à la 44^e Conférence ministérielle de la Francophonie sont invités à s'enregistrer sur le lien spécifiquement prévu à cet effet, à savoir : <https://francophonieyaounde2023.cm/accréditation>

Chaque délégation est priée de désigner un correspondant de délégation et à communiquer ses coordonnées au Comité national d'organisation de la 44^e CMF, afin de recevoir les codes d'accès pour procéder à l'accréditation de sa délégation.

Tous les délégués inscrits via le lien officiel d'accréditation disposeront d'un badge d'accréditation donnant accès au site des travaux de la CMF. Un agent contactera le Correspondant de délégation pour convenir des modalités de remise des badges délégués, qui pourront être délivrés en dernier recours au Palais des congrès le 3 novembre à partir de 8h00. Les badges des Ministres et Chefs de délégation leurs seront remis à leur arrivée à Yaoundé par leur agent de liaison.

Il est par ailleurs recommandé de préciser lors de l'inscription sur la plateforme d'accréditation le niveau de représentativité de la délégation attendue à Yaoundé pour la CMF.

2- Demandes de visas

Conformément à la réglementation en vigueur, toute personne de nationalité étrangère qui souhaite entrer sur le territoire camerounais et y séjourner doit posséder un passeport en cours de validité d'au moins six (06) mois. La demande pour l'obtention d'un visa d'entrée au Cameroun doit se faire via les plateformes www.evisacam.cm ou www.evisacam.com. La procédure y afférente pour **tout détenteur de passeport ordinaire** se déroule en quatre (04) étapes comme suit :

1. Pré-enrôlement en ligne par le demandeur : C'est la première étape de la procédure. Le demandeur procède à l'ouverture d'un compte d'utilisateur sur la plateforme www.evisacam.cm, puis, le renseignement du formulaire en ligne en y attachant : une **copie du passeport en cours de validité**, une **copie du carnet international de vaccination (fièvre jaune)**, une **réservation d'hôtel**, une **lettre d'invitation** ou un **ordre de mission** selon le cas et le **billet d'avion**. Le demandeur sera notifié de la validation de son pré-enrôlement en ligne par mail ou SMS.

2. Paiement des frais en ligne : Il se fait actuellement via deux modes: **Mastercard** et **Visa**. A la suite de cette opération, le demandeur reçoit une notification de la preuve de paiement par mail, par SMS ou directement sur la plateforme.

3. Traitement de la demande : Il s'effectue par la Mission Diplomatique ou le Poste Consulaire juridiquement compétent ou géographiquement proche. Pour les demandeurs des zones éloignées des Postes et de non couverture, **une autorisation de délivrance de visa en ligne assortie d'un QR Code** clôture cette phase. Pour ceux résidant dans la ville où est situé le Poste compétent, une notification générée automatiquement leur est envoyée par mail ou SMS pour une prise de rendez-vous en vue de leur présentation, pour la formalité d'enrôlement biométrique.

Il convient de rappeler que l'une ou l'autre des procédures se déroule dans un délai de 72 heures après pré-enrôlement. Ce délai est de 24 heures dans le cadre d'une procédure expresse.

4. Apposition du visa : Une fois que le demandeur a été notifié de l'autorisation de visa, la phase d'apposition de la vignette de visa dans son passeport s'effectue soit dans un poste d'enrôlement qui est situé au **Poste frontière d'entrée pour les détenteurs de l'autorisation de délivrance de visa en ligne**, soit au Poste Diplomatique ou Consulaire compétent pour les demandeurs ayant effectué leur enrôlement biométrique à l'Ambassade ou au Consulat compétent.

Il convient de relever que **les détenteurs de passeports diplomatiques, de service ou spéciaux sont exemptés du paiement des frais de demande de visas**, conformément aux conventions internationales et arrangements bilatéraux auxquelles le Cameroun est partie. A ce titre, les **Ministres et les Chefs de délégation ainsi que toute personne détentrice d'un passeport officiel**, sont invités à saisir le Ministère des Relations Extérieures dans des délais raisonnables, en communiquant la liste des délégués par pays, ainsi que les copies de passeports en cours de validité et les plans de vols.

Les Ambassades du Cameroun à l'étranger seront disponibles pour apporter l'assistance nécessaire en matière d'obtention de visas. Pour tout complément d'informations, les adresses visas@francophonieyaounde2023.cm et contact@evisacam.cm resteront ouvertes pour tout besoin d'assistance en ligne des demandeurs.

3- Plans de vols, accueil et transport des délégations

Tous les participants sont encouragés à choisir l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen comme aéroport de débarquement.

Les Ministres et Chefs de délégations bénéficieront d'un accueil protocolaire à l'aéroport. A cet effet, il est fortement recommandé de communiquer les plans de vol, leurs mises à jour et toutes les modifications pouvant avoir un impact sur l'accueil des Ministres, des Chefs de délégation ainsi que de leurs membres, au Comité national d'organisation.

La Partie camerounaise prendra en charge le transport des Ministres, des Chefs de Délégation ainsi que des délégués de l'aéroport vers les hôtels, et des hôtels vers le site des travaux durant la période de leur séjour.

Par ailleurs, il sera mis à disposition des dites délégations, notamment sur le site Internet dédié à la 44^e CMF, une liste de prestataires homologués pour la location de véhicules.

Des étiquettes bagages « 44^e CMF » sont téléchargeables sur le site internet de la CMF ainsi qu'au niveau de l'onglet « informations générales » de la plateforme d'accréditation. Il est fortement recommandé de les utiliser afin de faciliter l'identification des bagages à l'aéroport d'arrivée et le transport vers les différents hôtels.

4- Importation des équipements

Les délégations des États membres attendues et des organisations accréditées pour la CMF, doivent, dans les meilleurs délais, communiquer à accreditation@francophonieyaounde2023.cm la liste de leurs matériels et équipements avec des indications sur les quantités et leur destination (destinés au retour ou non) en vue de sa transmission à l'administration des douanes pour un traitement approprié.

5- Hébergement

Des hôtels homologués ont été sélectionnés d'accord-parties entre le Cameroun et l'OIF pour l'hébergement des différentes délégations. La liste desdits hôtels est disponible sur le site officiel de la CMF, à savoir <https://francophonieyaounde2023.cm/>

Afin de bénéficier des tarifs négociés, les réservations doivent impérativement être effectuées auprès des établissements hôteliers le 8 octobre au plus tard. Au-delà de cette date, les tarifs publics s'appliqueront.

Le Cameroun prendra en charge l'hébergement des Ministres et Chefs de délégation des États et gouvernements membres de plein droit et associés, observateurs, ainsi que des acteurs de la Charte (APF, opérateurs, conférences ministérielles permanentes et Conférence des OING).

6- Santé

La liste des hôpitaux, des pharmacies, des laboratoires ainsi que des numéros d'urgence est disponible sur le site d'accréditation :

<https://francophonieyaounde2023.cm/>

Chaque Délégué doit s'assurer qu'il dispose d'une assurance-maladie avant son arrivée au Cameroun.

Il est aussi conseillé aux délégués de se munir d'un kit antipaludéen.

Les participants présentant un profil médical particulier sont encouragés à se signaler auprès du Comité national d'organisation.

A l'entrée du territoire camerounais, il est exigé la présentation d'un certificat de vaccination contre la fièvre jaune.

Par contre, le Test COVID n'est plus exigé à l'entrée du territoire camerounais. Toutefois, dans la perspective de leur voyage retour, les participants qui auront besoin d'un test COVID pour l'entrée dans les pays de transit et de destination finale devront se signaler dès leur arrivée au Cameroun. Les frais du Test PCR sont à la charge du bénéficiaire.

7- Sécurité

Les mesures sont prises pour assurer la sécurité des délégués prenant part au Conseil permanent de la Francophonie et à la Conférence ministérielle de la Francophonie.

Les délégations qui souhaiteraient voyager avec leurs agents de sécurité sont invitées à se signaler sur la plateforme d'accréditation.

Les délégations ayant des besoins particuliers en termes de sécurité doivent en informer le Comité national d'organisation par voie diplomatique.

Pour des cas exceptionnels, les délégations désireuses d'importer les armes doivent compléter le formulaire d'autorisation de port d'arme disponible sur la plateforme d'accréditation. Ladite demande sera transférée à l'autorité compétente pour traitement.

8- Médias

Les représentants des médias doivent s'enregistrer via la plateforme d'accréditation de la CMF (<http://francophonieyaounde2023.cm/accreditation>).

La procédure d'accréditation des médias internationaux est étudiée par le Ministère camerounais de la Communication et nécessite le paiement d'une quittance de 5000 F CFA, soit environ 10 euros. Ces paiements peuvent se faire auprès des Ambassades du Cameroun à Paris et à Bruxelles.

Un centre de presse sera aménagé au sein du Palais des Congrès de Yaoundé. Cet espace de travail sera doté de tous les équipements requis pour faciliter le travail des médias.

9- Déroulement des travaux

Les travaux du CPF et de la CMF se tiendront au Palais des Congrès de Yaoundé.

La photo de famille sera prise sur le site de la Conférence ministérielle, immédiatement après la séance inaugurale.

En dehors des photographes officiels du Cameroun et de l'OIF, cette séquence sera ouverte aux photographes dûment accrédités.

S'agissant du code vestimentaire, la tenue de ville, les costumes traditionnels d'apparat sont de mise lors des séances de travail et des événements officiels de la Conférence ministérielle de la Francophonie.

Contacts utiles :

M. Côte Damien Georges AWOUMOU

Coordonnateur du Secrétariat Technique de la 44^{ème} CMF au Cameroun

Téléphone : +237 677.73.13.38

Email : awoumou.georges@diplocam.cm

M. Joël Hervé NGUENKAM

Directeur des Relations avec l'Organisation Internationale de la Francophonie

Téléphone : +237 679. 69.70.03

Email : nguenkam.joel@diplocam.cm

M. Jean Patrice KOE Jr.

Directeur de la Communication, de la Documentation et des Archives Diplomatiques

Téléphone : +237 653.84.86.82

Email : jp.koejr@diplocam.cm

M. Gervais Edmond BINDZI EDZIMBI

Directeur du Protocole, du Cérémonial et des Affaires Consulaires

Téléphone : +237 657.80.53.44

Email : bindzi.gervais@diplocam.com

Mme Nicaise WEGANG

Premier Secrétaire à l'Ambassade du Cameroun à Paris

Téléphone : +33 (0) 6 05.99.65.33

Email : nicaise.wegang@ambacamfr.cm